



En Bref...

07/2009

Le 23 juillet 09 C.E. et D.P. ont été convoqué par l'employeur. De ces réunions on a retenu ça :

Information/consultation du C.E. sur la mise en place du CSP de Saint Herblain (44) : Nos informations étaient donc exactes (voir « En Bref » 01/2008) : Le CSP de notre région se situera bien dans l'agglomération nantaise. A deux pas du Zénith, le Parc tertiaire d'Ar Mor est depuis mai 2009 la nouvelle adresse de Veolia. Le bâtiment A accueillera sur quatre niveaux le **centre de relation client de Veolia Eau**, le **Campus Atlantique** et le **Centre de Services Partagés (CSP)**. Nouvelle entité dans l'organisation de Veolia, le CSP rassemblera les activités comptables des différentes branches de Veolia Environnement. L'activité du CSP démarrera avec la comptabilité fournisseurs... avant de s'étendre à tous les services supports (comptabilité clients, comptabilité générale, contrôle de gestion etc ...).

La direction explique que ce projet vise à améliorer la qualité et la productivité du flux fournisseurs et de la performance achat. Le projet générerait autour de 26 M€ de gains annuels à partir de 2011.

Sur le plan social, la direction assure que le transfert des 9 salariées concernées ne se fera que sur la base du volontariat (2 d'entre elles seraient déjà reclassées à Bruges). Dans un premier temps le personnel sera détaché au CSP et conservera l'ensemble de leurs éléments contractuels et statutaires dans l'attente de la mise en place d'un statut spécifique en cours de négociation.

La prise en charge effective des activités par le CSP est envisagée pour septembre/octobre et au plus tard lors du 1^{er} trimestre 2010.

Considérant que l'information/consultation du C.C.E. Dalkia France n'a pas eu lieu, le C.E. Dalkia Atlantique estime n'être pas en mesure de formuler un avis.

En vrac :

Situation de l'emploi au sein de l'établissement. La direction informe que 26 postes sont à pourvoir dont 17 postes sont gelés : 1 à la Direction régionale, 1 au Centre DLA, 2 au Centre DLB, 2 au Centre DTA, 0 au Centre DTH et 2 au Centre DVA.

Résultats des examens contrats en alternance. Sur 70 candidats 54 ont obtenu leur diplôme dont 50 ont été validé. Résultats par centre , DVA : 78% de réussite 7 diplômés sur 9 , DLB : 77% de réussite 10 diplômés sur 13 , DLA : 81% de réussite 13 diplômés sur 16 , DTH : 77% de réussite , DTA : 78% de réussite 14 diplômés sur 18 , DLS : 100% de réussite (1 seule personne se présentait à l'examen). A noter 100% de réussite pour la première promotion de Jonzac (17).

Téléphonie mobile : Coût = 2.4 M€, va falloir être moins bavard.

Pandémie : Tous les scenarii sont envisagés par la direction. En cas de pandémie des activités pourraient être suspendues ou reportées... espérons que le service paye ne soit pas touché.

Activité économique : A fin juin la direction s'inquiète d'un retard de 4.4 M€ par rapport aux objectifs. Compte tenu de la situation de crise économique, les objectifs de croissance ne seront probablement pas atteints. Seule les affaires de Hauts de Garonne (33) et le CHU de Limoges ont un impact positif. Le renouvellement de contrats comme Les Couronneries ou le CHU de Poitiers ont un impact négatif. On note la perte de contrats bâtiments communaux de La Teste, de la patinoire de Bourges et de plusieurs affaires sur Poitiers.

Un important contrat de 3 ans renouvelables vient d'être signé avec **SFR**, les centres concernés sont DLB, DTA et DTH. Dalkia récupère 60 personnes sur la région. Le contrat porte sur la climatisation des standards et l'entretien de quelques 4000 pylônes.

Intéressement 2009: On l'aura deviné au stade actuel des résultats, le personnel va devoir s'asseoir sur cette prime aléatoire. Snif...

A la réunion des Délégués du Personnel, la C.G.T. a porté les questions suivantes :

- 1) **Les coordonnées de la Médecine du Travail qui suit les salariés de Corrèze ne figurent pas dans la liste que vous nous avez donné. Merci de nous communiquer lesdites coordonnées.**
Il n'y a pas de lieu d'embauche en Corrèze. Un projet d'agence à Brive est à l'étude. Aujourd'hui les salariés sont suivis par le SMI de Limoges.
- 2) **Envisagez-vous de faire vacciner le personnel contre le virus H1N1 ?**
Il n'appartient pas à l'employeur de faire vacciner le personnel. Ce sont les pouvoirs publics qui prendront la décision.
- 3) **Procédure du STI lorsque le CTRA ne parvient pas à joindre un technicien ?**
S'il n'y a pas de réponse du technicien à la fin du STI, le CTRA doit alerter l'astreinte d'encadrement.
- 4) **Avec la nouvelle loi sur le maintien de la mutuelle lors du départ du salarié que compte faire l'entreprise ?**
La personne ayant été licencié, donc ayant droit au chômage, et un CDD en fin de contrat peut, s'il le désire, garder la mutuelle pour une durée de neuf mois au tarif salarié de l'entreprise mais n'ont pas droit à l'option « confort ». Au moment de leur départ la direction informe de ses droits la personne concernée et lui remet un bulletin d'adhésion, le paiement se fait en une seule fois.

Mutuelle collective - Prolongement du contrat en cas de licenciement

Les syndicats et le patronat ont trouvé un accord sur le maintien des contrats de complémentaire santé de groupe pour les salariés licenciés. L'accord prévoit qu'un chômeur pourra continuer à bénéficier de la couverture complémentaire santé et prévoyance (décès, invalidité) de son ex-entreprise à condition de bénéficier d'une indemnité d'assurance chômage et d'avoir travaillé au moins un mois dans cette entreprise. Si ces conditions sont remplies, à partir de juillet 2009, il pourra continuer à bénéficier de la complémentaire santé, dans les mêmes conditions qu'au sein de l'entreprise, pour une durée égale à celle de son dernier contrat de travail, avec une durée maximale fixée à neuf mois.

Veolia Environnement et DCNS créent une nouvelle société : Défense Environnement Services

Veolia Environnement et DCNS, le leader européen du secteur naval de défense, ont annoncé, le 26 juin, avoir créé la société commune Défense Environnement Services. Principalement spécialisée dans la gestion de sites militaires, cette société commune est détenue à 51% par Veolia Environnement et 49% par DCNS, indique un communiqué commun des deux sociétés. Elle est co-dirigée par DCNS et Veolia au sein d'un conseil de gestion paritaire. Son Président a été proposé par Veolia Environnement et son directeur général par DCNS. La création de Défense Environnement Services répond à la demande croissante de gestion des services de soutien de l'Etat, telles que la maintenance et l'exploitation des infrastructures de bases militaires, dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, commente Veolia Environnement.



www-cgt-dalkia-atlantique